

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
11 DECEMBRE 2023**

Heure : 19h00 / 21h15

Lieu : Salle Conseil Municipal

Présents

M. A.Vallet : maire
M. L.Bianchi : 1^{er} adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, M.Grangeon, C.Jaubert, C.Lafond
M. A.Boutry, L.Faraut, L.Jacq,

Excusés :**Absents :**

M. T.Parin

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur une décision modificative budgétaire :

M. le maire fait part de la nécessité de procéder à un ajustement comptable :

- Compte 67 / 678 : Autres charges exceptionnelles : - 2.289 €
- Compte 013 / 64 59 : Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance : + 2.289 €

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la décision modificative budgétaire.

2 / Délibération portant sur la création d'un poste d'adjoint technique suite à un départ en retraite :

M. le maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique pour le nouvel agent.

Il précise les modalités de recrutement (parution du poste vacant, étude des candidatures, 9 entretiens de recrutement).

M. Gaudry Nicolas a été recruté et prendra ses fonctions le lundi 09 janvier 2024.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident la création d'un poste d'adjoint technique.

3 / Délibération portant sur le prix du repas de la cantine scolaire :

M. le maire a reçu le 9 décembre un courrier de la société SOGIREST qui fait part de leur difficulté budgétaire croissante liée au coût des matières premières.

SOGIREST prévoit une augmentation de 12% du coût du repas après celle déjà appliquée en septembre 2023 (+12 %).

Le prix du repas serait de 4,79 € charges de fonctionnement et coût du pain compris.

M. le maire précise qu'il a sollicité une rencontre auprès des maires de Bona et de Saxi bourdon pour déterminer une conduite collective.

Après de longs échanges, M. le maire propose de reporter la décision après qu'ait eu lieu la consultation des trois maires.

4 / Informations diverses :**→ Achat de bancs et de chaises :**

M. le maire informe de l'achat prévisionnel de 24 bancs pliables d'un montant de 1.225 € pour les manifestations extérieures et de 24 chaises pour la cantine scolaire pour un montant de 1.120 €.

→ Repas des Aînés :

Monsieur le maire fait part de la satisfaction de l'ensemble des Aînés, des membres du conseil municipal et de leurs conjoints concernant le repas du 11 décembre 2023 au restaurant de madame Perraudin à Bona.

Il précise également la satisfaction de l'ensemble des Aînés ayant reçu leur colis.

→ Mise en place du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité :

En partenariat avec le Centre Social de Saint Benin d'Azy, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité a permis la mise en place de l'aide aux devoirs le lundi et jeudi de 17h à 18h à la salle du conseil municipal.

Les parents ont été destinataires d'informations.

Les enfants sont encadrés par une animatrice du centre social et une bénévole.

La première séance s'est tenue le 11 décembre 2023.

Un appel est fait à celles et ceux qui souhaiteraient renforcer l'équipe de bénévoles ; vous pouvez prendre contact avec la mairie.

→ Projet d'aménagement agrivoltaïque :

M. le maire informe que la réunion publique initialement programmée en novembre 2023 a été reportée fin janvier / début février 2024.

Des études complémentaires sur les zones humides sont en cours de finalisation.

→ Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables :

M. le maire précise les modalités de mise en œuvre et rappelle ses différents principes :

La loi d'accélération pour les énergies renouvelables (APER) votée le 10 mars 2023, entre dans sa phase de mise en œuvre. Les préfets ont adressé à toutes les communes de France des instructions relatives à la mise en œuvre de zones d'accélération selon un calendrier contraint.

Il est précisé :

- que la commune est libre de décider de la nature et de la quantité des énergies renouvelables qu'elle veut ou peut produire, en fonction des particularités de son territoire ;
- que la commune n'est pas obligée de suivre les indications des services de l'État, issues notamment de la cartographie mise à disposition ;
- que la commune est tenue d'organiser une véritable concertation avec les citoyens sous la forme de son choix : réunion publique, consultation publique, débat contradictoire... Il ne peut s'agir d'un simple affichage avec un délai restreint de consultation.

- que la commune pourra définir des zones d'exclusion uniquement si les objectifs régionaux sont atteints ;
- que des projets pourront voir le jour en dehors des zones d'accélération.

Il informe également que le service de l'architecte des bâtiments de France sera sollicité pour accompagner à la démarche d'identification des zones.

Le mode de concertation sera la consultation publique en mairie autour d'un registre.

Questions diverses :

Non inscrit à l'ordre du jour, M. le maire fait part de la situation de la toiture de l'église St Marcel.

Celle-ci est en très mauvais état ; une importante fuite a été constatée.

Malgré les interventions régulières de réparation, il devient urgent de prévoir des travaux importants sur celle-ci.

Un premier devis avait été demandé en 2020 auprès d'une entreprise pour la partie arrière basse de la toiture (25.000€).

Un devis de réparation de la fuite en urgence a été demandé ainsi qu'un devis pour la location d'une nacelle de 30 m (1.038 € dont transport aller et retour et 394 € par jour).

A cette problématique s'ajoute le très mauvais état de la toiture de la mairie ; une fuite a été constaté au niveau de l'appartement.

Un devis a également été demandé.

Mme N.Bretin demande des informations au sujet du comice rural.

M. le maire fait part des différentes décisions d'organisation faites par le comité d'organisation (repas, buvette, appel à bénévoles, animations musicales, coût par habitant par commune...).

Il fait part également de l'absence de candidature de bénévoles pour la fabrication du char (à ce jour 2 personnes participent aux réunions).

Cérémonie des vœux du maire : samedi 27 janvier 2024 à 18h30 – salle Louis Taupin.

Le maire clôt la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : janvier/février 2023.